Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502842-20251219-2025_80-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- cinq, le vendredi dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	4
Nombre de Conseillers présents	:	17
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	16 décembre 2025
Date d'affichage du compte-rendu	:	22 décembre 2025

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. JASLET Nicolas, Mme FOLL Corinne, Mme POTIN Annie, Mme CICI Rose-Anne, M. DERVILLE Pascal, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme MICHEL Sophie, Mme POIRIER Aude, M. PITEL Philippe, M. STEPHAN Benoît, Mme BUSNOUF Dominique, M. OGIER Olivier, Mme GUILBERT Karine, M. LEPIVERT Jean-Michel, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. CHESNAIS Yves.

Absents excusés : M. PARMENTELOT Marc, Mme PORÉE-REPESSÉ Sophie, M. BOUCHAUDON Raphaël, M. FERRY- WILCKZECK Thomas.

Absents non excusés : M. PALLAN Clément, M. GOLIVET Jacques.

Pouvoirs : Mme PORÉE-REPESSÉ Sophie à Mme POIRIER Aude, M. BOUCHAUDON Raphaël à Mme POTIN Annie, M. PARMENTELOT Marc à Mme GUILBERT Karine, M. FERRY- WILCKZECK Thomas à M. OGIER Olivier.

Présidente : Madame FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Madame FOLL Corinne

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502842-20251219-2025_80-DE

2025-80 : Renouvellement de la convention de partenariat fixant les modalités de coordination de la sûreté dans les transports en commun de l'Agglomération de Saint-Malo

Rapporteur : Madame la Maire

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que les services de la Police et de la Gendarmerie Nationales, les services de Police Municipale de certaines communes (*dont Saint-Jouan des Guérets*), Saint-Malo agglomération et TRANSDEV SMA Mobilités, exploitant du réseau « MAT » mettent en place un partenariat ayant pour but de consolider et conforter les liens existants en termes d'échanges d'informations et d'actions conjointes sur le réseau de transport, avec pour objectif d'améliorer la sûreté et le sentiment de sécurité de ses voyageurs et de ses personnels.

Ce partenariat prend la forme d'une convention multipartite, signée par toutes les parties prenantes à ce partenariat. Ladite convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu la convention de partenariat précédemment signée,

Vu la convention de partenariat proposée,

Considérant la nécessité de coordination entre les différents services de protection civile afin d'assurer la sécurité dans les transports en commun de l'agglomération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver

- Le renouvellement de la convention de partenariat fixant les modalités de coordination de la sûreté dans les transports en commun de l'Agglomération de Saint-Malo,

D'autoriser

- Madame La Maire à signer tout document afférent à ce dossier,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

